

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 57 039 22 Y0007 déposé le 14/06/2022

PIECE COMPLEMENTAIRE

Commune d'AUGNY (57685)



CREATION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES ARTISANALES

DEMANDEUR

SCCV METZ AUGNY

3 AVENUE HOCHÉ
59/65 RUE DE COURCELLES
75008 – PARIS
TEL. 01 44 90 81 61

AUGNY -
PC 57039 22 Y0007 -
Date de réception : 22/03/2024 -
PC4_4_1.pdf -
Date d'export : 24/06/2024

PREAMBULE.

La présente Notice concerne la demande de complétude du dossier PC 57039 22 Y007 déposé le 14/06/2022.

DOCUMENTS JOINTS EN COMPLETUDE DU DOSSIER DEPOSE.

Les pièces de complétude du dossier sont :

- **La pièce graphique PC2** **PLAN DE MASSE ESPACE VERT ET VRD (*)**
- **La pièce écrite PC4** **NOTICE DE PRESENTATION (le présent document).**
- **La pièce graphique PC11** **ETUDE D'IMPACT.**

Nota : (*) La pièce graphiques PC2 regroupe en un même document (PDF) le Plan de masse et Espaces Verts, Le Plan de masse et réseaux, le devis de raccordement de la Régie de l'Eau METZ METROPOLE et Accord de prise en charge par le demandeur.

NOTICE EXPLICATIVE.

ETUDE D'IMPACT.

Une étude d'impact prescrite pour ce projet dans le cadre d'un examen au cas par cas a nécessité la mise à jour du plan des Espaces Verts et paysager du projet en vue de préservation de la faune, la flore et favoriser la biodiversité présente (Cf. Pièce PC11 Etude d'Impact)

Ainsi sont intégrés à ce plan :

- La mention et le périmètre d'emprise de la prairie existante en partie Nord-Ouest du site préservée.
- La mention et la position des « pierrées » mis en œuvre sur le site.
- La mention et la position de tas de bois mort issu du site mis en œuvre sur le site.
- La mention et la position de nichoirs à chiroptères et moineaux domestiques.

« LOI CLIMAT ET RESILIENCE ».

Compte tenu de la promulgation de la Loi Climat et Résilience et du décret d'application en date du 18 décembre 2023, et de l'imposition faite concernant le traitement des stationnements, il a été retenu le choix de plantation d'arbres concourant à l'ombrage des parcs de stationnement, à raison d'un arbre pour trois places de stationnement sur au moins 50 % de l'emprise des dits stationnements.

- Il a ainsi été projeté la plantation de 19 arbres en complément de ceux prévus initialement répartis sur les emprises des deux parcs de stationnement prévus au Sud-Est du bâtiment A et au Nord-Ouest du bâtiment B. Y compris les plantations prévues par ailleurs aux poches de stationnement V.L. (10 poches de 4 places) entre les deux bâtiments assurant déjà cette obligation, c'est 172 des 272 places prévues pour la totalité du site qui sont concernées, soit plus de 60 % pour 50% règlementaires.

AUGNY -

PC 57039 22 Y0007 -

Date de réception : 22/03/2024 -

PC4_4_1.pdf -

Date d'export : 24/06/2024 - 165 bis rue de Vaugirard - 75015 - Paris.

AVIS HYDROGEOLOGUE ET RACORDEMENTS AUX RESEAUX PUBLICS.

Concernant le plan de masse et réseaux, contact pris avec les concessionnaires, services techniques et avis de l'hydrogéologue émis dans le cadre de l'instruction, le principe de gestion des eaux pluviales et le cheminement des réseaux enterrés ont été modifiés de la manière suivante :

- Pour tenir compte de l'avis de l'hydrogéologue en date de juillet 2023, un ouvrage de confinement des eaux pluviales issues des voiries potentiellement polluées en cas d'incendie ou incident est mise en œuvre enterré sous chaussée. Ce confinement des eaux potentiellement polluées est assuré par fermeture de vannes barrages martellières sur le dit réseau d'eau pluviales de voirie avant rejet aux bassins de tamponnement et infiltration. Les eaux pluviales de toitures sont dirigées, comme préconisé par l'hydrogéologue dans son avis, directement aux bassins de tamponnement et infiltration.
- Pour tenir compte des extensions de réseaux publics prévus dans le cadre des alimentations de ce projet, les réseaux d'alimentation en eau potable (et défense incendie) initialement prévus d'être raccordés au réseau public coté Route départementale en angle Sud se fait maintenant coté angle Est.
- Pour tenir compte des extensions de réseaux publics prévus dans le cadre des alimentations de ce projet, le réseau télécoms initialement prévu d'être raccordé au réseau public coté Route départementale en angle Sud se fait maintenant coté angle Est.
- Pour tenir compte des extensions de réseaux publics prévus dans le cadre des alimentations de ce projet, le réseau d'assainissement eaux usées initialement prévu d'être raccordé au réseau public coté Route départementale en angle Sud se fait maintenant coté angle Est.